

LES QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

Question n° 3891—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 3027 donnée le 15 février 1982 et où l'on dit notamment « Voir la réponse à la question n° 3273 à laquelle on a répondu le 17 décembre 1981 », pourquoi a-t-on répondu à la question n° 3027 deux mois après avoir répondu à une question semblable inscrite au *Feuilleton* après la question n° 3027?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Le gouvernement assume la responsabilité des réponses qu'il donne aux questions ainsi que de l'ensemble des opérations nécessaires à cet effet. Il ne juge donc pas opportun de fournir des renseignements concernant ces dispositions administratives internes.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 2284 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document serait déposé immédiatement.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 2284 soit réputée transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES CONTRATS ACCORDÉS PAR DES MINISTÈRES À DES PERSONNES EMPLOYÉES PAR DES AGENCES PRIVÉES DE PLACEMENT

Question n° 2284—**M. Blenkarn:**

Durant les années financières 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980, des ministères et organismes du gouvernement ont-ils embauché à contrat des personnes employées par des agences privées de placement et, le cas échéant, a) combien, b) quels ministères et, dans chaque cas, combien et pour quelle durée, c) combien en a-t-il coûté, d) quelle a été la durée moyenne d'emploi de chaque personne, e) combien y avait-il (i) d'hommes (ii) de femmes?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION
LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 février 1982, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-89, tendant à

Le logement

modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, encore une fois, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du bill C-89. L'autre soir, j'ai réussi à parler une dizaine de minutes et j'ai commenté certains propos du député de Provencher (M. Epp) qui, au sujet des dispositions concernant les hypothèques et le logement, avait exprimé ses inquiétudes et celles de son parti devant l'omission du droit à la propriété dans la constitution. J'ai dit alors, et je répète qu'on invoque ce genre d'argument à tort et à travers pour montrer que le gouvernement n'attache pas d'importance au droit à la propriété.

• (1710)

Une voix: C'est le cas.

M. McRae: . . . alors que le député savait, comme tout le monde, que cette question relève exclusivement des provinces.

Mlle MacDonald: Pourquoi l'a-t-on accepté?

M. McRae: La plupart des provinces avaient des gouvernements conservateurs. Elles craignaient beaucoup que nous n'intervenions dans ce domaine.

M. McDermid: Les néo-démocrates font du chantage.

M. McRae: Même si le droit à la propriété n'a pas été inclus dans la déclaration des droits, cela ne change rien aux pouvoirs des provinces dans ce domaine ni au droit à la propriété des citoyens.

M. Taylor: Dans ce cas, pourquoi l'aviez-vous inclus au départ?

M. McRae: L'autre point que mentionne souvent le parti conservateur et que vient de signaler le député, c'est toute la question du programme de déductibilité des intérêts hypothécaires.

Des voix: En plein dans le mille.

M. McRae: Bien sûr, le parti conservateur n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour mettre en œuvre ce programme. Il me semble toutefois que, pour de nombreuses raisons, ce projet de loi est inopportun. D'abord, compte tenu notamment de la grande liberté dont jouissent les ministres des finances en matière d'indexation, cela signifiait que le ministre des Finances était obligé de s'en tenir presque exclusivement à la déductibilité des intérêts hypothécaires. C'était la seule chose qu'il pouvait ajouter compte tenu des restrictions du crédit. Cela voulait dire que le Trésor déboursait 2 à 3 millions de dollars à cette fin. Cet argent irait à des gens qui n'en n'ont pas besoin.